



# DOSSIER D'INSCRIPTION BATEAU ÉCOLE NAVI PERMIS

NAVI-PERMIS.COM

06 49 11 02 86

NAVI.PERMIS@HOTMAIL.COM

## NOS FORMATIONS AUX PERMIS PLAISANCE

### PERMIS COTIER

**Formation théorique :**

1 journée de cours théorique en salle (9h-12h15 & 13h30-16h30)  
+ accès internet offert

**Passage du code :**

Inscription directement sur internet auprès d'un centre d'examen agréé proche de chez vous avec votre numéro de candidat (**30€**) :

[www.lecode.laposte.fr](http://www.lecode.laposte.fr)

[www.objectifcode.sgs.com](http://www.objectifcode.sgs.com)

[www.codengo.bureauveritas.fr](http://www.codengo.bureauveritas.fr)

**Formation pratique :**

2h de navigation

### PERMIS FLUVIAL

**Formation théorique :**

1/2 journée de cours théorique en salle (9h-13h)  
+ accès internet offert

**Passage du code :**

Inscription directement sur internet auprès d'un centre d'examen agréé proche de chez vous avec votre numéro de candidat (**30€**) :

[www.lecode.laposte.fr](http://www.lecode.laposte.fr)

[www.objectifcode.sgs.com](http://www.objectifcode.sgs.com)

[www.codengo.bureauveritas.fr](http://www.codengo.bureauveritas.fr)

**Formation pratique :**

2h de navigation

### EXTENSION HAUTURIER

**Formation théorique :**

1 journée de cours sur carte marine (9h-17h)  
+ validation des acquis quelques jours avant l'examen

**Epreuve théorique :**

Epreuve d'1h30 sur carte marine à Sète

## DOCUMENTS À FOURNIR

Par email à [navi.permis@hotmail.com](mailto:navi.permis@hotmail.com) OU directement au bateau école sur rendez-vous

### PERMIS COTIER OU PERMIS FLUVIAL

- Fiche d'inscription complétée (*voir au dos*)
- Photo d'identité en couleur
- Photocopie de la pièce d'identité (*CNI ou Passeport, etc.*)
- Certificat médical Cerfa (*fourni dans ce dossier*)
- Timbre fiscal à acheter en bureau tabac ou sur le site : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) pour le droit de délivrance : **78€**

### EXTENSION COTIER - FLUVIAL - HAUTURIER

- Fiche d'inscription complétée (*voir au dos*)
- Photo d'identité en couleur
- Photocopie de la pièce d'identité (*CNI ou Passeport, etc.*)
- La photocopie du permis bateau acquis
- Pour le hauturier, rajouter :**
- Timbre fiscal à acheter au bureau de tabac ou sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) pour l'extension : **38€**

# FICHE INSCRIPTION - NAVI PERMIS

*(Ecrire de façon lisible / Tous les champs sont obligatoires)*

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : ..... N° département naissance : .....

Nationalité : ..... Pays de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Représentant légal si candidat mineur : .....

## **Objet du contrat :**

Ce contrat a pour objet la formation au(x) permis : *(cochez la ou les cases correspondantes)*

**Option côtière**

**Option eaux intérieures (fluvial)**

**Hauturier**

## **Lieu de formation :**

La formation théorique et pratique se déroulera dans l'établissement de : *(cochez la case correspondante)*

**La Grande Motte**

**Beaucaire**

## **Dates souhaitées :**

Les dates de cours théorique sont disponibles sur le site internet : **www.navi-permis.com/dates/**

Cours Côtière souhaité : ..... / ..... / ..... (9h-12h15 & 13h30-16h30)

Cours Fluvial souhaité : ..... / ..... / ..... (9h - 13h)

Cours Hauturier : sur rendez-vous *(2 candidats maximum)*

## **Durée du contrat :**

A la date de facturation, le contrat est conclu pour une durée maximale de 12 mois. Après cette date des frais de dossier de 80€ seront demandés pour étendre la durée du contrat.

## **Établissements d'enseignement :**

NAVI PERMIS LA GRANDE MOTTE

9 rue des Artisans

34280 LA GRANDE MOTTE

Tel: 0649110286

Email: [navi.permis@hotmail.com](mailto:navi.permis@hotmail.com)

NAVI PERMIS BEAUCAIRE

12 Quai du Général de Gaulle

30300 BEAUCAIRE

Tel: 0649110286

Email: [navi.permis@hotmail.com](mailto:navi.permis@hotmail.com)

## CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.  
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos**

### Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

.....  
.....

Certifie avoir examiné ce jour

Nom : .....

Prénom : .....

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait  ne satisfait pas  satisfait sous réserve(s)\*  
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes  
en vigueur.

\* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous  
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet du médecin consultant

### Réservé au candidat

Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le .....

A .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

▪ déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

▪ s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à .....

Le .....

Signature du candidat

**Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer**

Les honoraires demandés pour l'obtention de ce certificat ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande à été déposée.

## CERTIFICAT MEDICAL

(Extrait de l'annexe VI de l'arrêté du 28 septembre 2007 modifié  
relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur,  
à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner)

### **Conditions d'aptitude physique pour les candidats au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur**

Les conditions d'aptitude physique requises pour pouvoir se présenter à l'examen pour le permis sont les suivantes :

**1 - Acuité visuelle minimale sans correction ou avec correction :** 6/10 d'un oeil et 4/10 de l'autre ou 5/10 de chaque oeil.

Verres correcteurs admis, sous réserve :

- de verres organiques ;
- d'un système d'attache de lunettes ;
- d'une deuxième paire de lunettes de rechange à bord.

Lentilles pré-cornéennes admises sous réserve :

- de port de verres protecteurs neutres par dessus les lentilles, pour engins découverts ;
- d'une paire de verres correcteurs de rechange à bord.

Les borgnes et amblyopes unilatéraux peuvent être autorisés à conduire les navires de plaisance, sous réserve d'un minimum d'acuité visuelle de l'oeil sain de 8 / 10 sans ou avec correction. Les sujets présentant cette acuité visuelle sans correction devront porter des verres protecteurs neutres sur les engins découverts.

Pour les borgnes, le permis ne pourra être délivré qu'un an après la perte de l'oeil.

**2 - Champ visuel périphérique :** normal.

Pour les borgnes et les amblyopes, contrôle à l'appareil de Goldmann obligatoire.

**3 - Sens Chromatique :** satisfaisant.

Les sujets faisant des erreurs au test d'Ishihara devront obligatoirement subir un examen à la lanterne de Beyne.

**4 - Acuité auditive minimale :**

- voix chuchotée perçue à 0,50 mètre de chaque oreille ;
- voix haute à 5 mètres de chaque oreille ;
- prothèse auditive tolérée.

**5 - 1 - Membres supérieurs (exigences pour se présenter au permis) :**

Les fonctions de préhension des membres supérieurs nécessaires au pilotage du bateau doivent être satisfaisantes.

En cas d'infirmité ou d'amputation de l'un des membres supérieurs, le candidat pourra néanmoins être déclaré apte s'il est porteur d'une prothèse fonctionnellement satisfaisante et si des modifications adéquates ont été apportées au système de commande du moteur et de la barre.

**6 - 1 - Membres inférieurs (exigences pour se présenter au permis) :**

Intégrité fonctionnelle des deux membres inférieurs ou intégrité de l'un des membres et appareillage mécanique satisfaisant de l'autre.

Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies, le candidat sera néanmoins autorisé à se présenter à l'examen au permis; en cas de succès, il ne pourra embarquer seul et devra être accompagné d'une tierce personne âgée d'au moins 16 ans, présentant les conditions d'aptitude physique sans restriction. Il n'est pas nécessaire que cette tierce personne soit elle-même titulaire du permis de conduire.

**7 - Etat neuropsychiatrique et cardio-vasculaire :** satisfaisant.

**8 - D'une manière générale, toute affection faisant courir le risque d'une perte brutale de connaissance entraînera l'inaptitude.**

Toutefois, les affections parfaitement bien contrôlées par le traitement, en particulier le diabète et la comitativité, pourront être tolérées. Elle feront l'objet d'un examen approfondi avant la délivrance du certificat.

**9 - En cas de difficulté ou de contestation d'ordre médical, le médecin des gens de mer statue en dernier ressort, après avoir procédé ou fait procéder, aux frais du candidat, à tous les examens qu'il juge nécessaires.**